



Championnats nationaux 2022 et 2023

Exigences d'admissibilité des entraîneurs

Les exigences pour entraîneurs de Volleyball Canada en vue des Championnats nationaux ont pour but d'assurer que tous les entraîneurs participant à un Championnat national de VC possèdent les connaissances et la formation nécessaire pour offrir une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable à chaque athlète.

Principes directeurs

Tous les athlètes ont le droit d'avoir un(e) entraîneur(e) certifié(e) du PNCE.

Tous les entraîneurs ont la responsabilité de :

- Suivre la formation requise pour offrir un environnement sécuritaire sur le plan physique, mental, émotionnel et social pour tous les athlètes et participants.
- Suivre la formation requise pour offrir un environnement d'apprentissage responsable qui incorpore les méthodes d'entraînement, les directives techniques et les principes de développement à long terme de l'athlète.
- S'assurer que toutes leurs formations sont à jour et mise à jour si nécessaire afin d'être en mesure d'offrir une expérience sportive sécuritaire et responsable pour tous.

Exigences obligatoires d'admissibilité pour les entraîneurs-chefs en 2022 et en 2023 :

Les entraîneurs-chefs dont le nom figure sur une liste d'inscription aux Championnats nationaux de VC doivent satisfaire aux exigences de la Section A (ci-dessous) pour pouvoir participer. Ces exigences sont obligatoires pour tous les entraîneurs-chefs, peu importe leur statut de certification. Les APT vérifieront les exigences pour tous les entraîneurs-chefs par le biais de leur système d'inscription.

DATE LIMITE : En fonction de l'approbation des adhésions provinciales et territoriales et les dates limites d'inscription aux championnats nationaux.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas une partie ou la totalité des exigences établies dans la Section A (ci-dessous) seront inadmissibles à participer avec leur équipe dans un rôle d'entraîneur(e)-chef à un Championnat national de VC au cours de l'année en question et il ou elle ne figurera pas au sein de la liste finale de l'équipe.

A	Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)	Les coûts varient	<i>L'E-PIC doit être réalisé au cours des trois dernières années. Processus de dépistage complété annuellement</i>
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	<i>Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, i.e. Respect et Sport pour Leader d'Activité.</i>
	Apprentissage en ligne – Prendre une tête d'avance	Gratuit	<i>Le module « Prendre une tête d'avance » offre aux entraîneurs les plus récentes informations sur la gestion des commotions cérébrales.</i>
	Évaluation en ligne – Prise de décisions éthiques (PDE)	85 \$ ou gratuit	<i>Des crédits pour l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques (PDE) » sont requis. Les entraîneurs peuvent choisir de suivre le module PDE multisports du PNCE, puis compléter l'évaluation en ligne PDE gratuitement, ou ils peuvent passer directement à l'évaluation en ligne PDE (sans suivre le module) au coût de 85 \$.</i>
	Apprentissage en ligne Fondements du volleyball	89 \$	<i>Le module « Fondements du volleyball » introduit les entraîneurs aux méthodes et principes de développement à long terme de l'athlète de Volleyball Canada.</i>

Exigences obligatoires d'admissibilité pour toute personne en autorité additionnelle en 2022 et 2023 : Toute autre personne en autorité figurant au sein de la liste d'inscription d'un championnat national de VC doit se conformer aux exigences de la Section B (ci-dessous) pour pouvoir participer. En plus de l'entraîneur(e)-chef, une personne en autorité comprend, sans s'y limiter, tous les entraîneurs adjoints, soigneurs et gestionnaires de l'équipe figurant au sein de l'équipe pour un championnat national. Ces exigences sont obligatoires pour toute personne en autorité, peu importe leur statut de certification.

DATE LIMITE : En fonction de l'approbation des adhésions provinciales et territoriales et les dates limites d'inscription aux championnats nationaux.

SANCTIONS : Toute personne en autorité qui ne remplit pas l'une ou l'autre des exigences de la section B (ci-dessous) ne pourra pas participer avec son équipe en tant que personne en autorité aux championnats nationaux de l'année en question et ne figurera pas sur la liste finale des équipes.

B	Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)	Les coûts varient	<i>L'E-PIC doit être réalisé au cours des trois dernières années. Processus de dépistage complété annuellement</i>
	Formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)	Gratuit	<i>Des crédits seront aussi accordés pour des programmes équivalents reconnus par l'ACE, tel que la Formation sur la sécurité dans le sport</i>

Exigences de certification minimale des entraîneurs-chefs :

Tous les entraîneurs-chefs figurant au sein de la liste pour un championnat national de VC doivent respecter les exigences ci-dessous pour la catégorie d'âge où ils sont en poste.

DATE LIMITE : La date limite d'inscription au championnat national de Volleyball Canada pour l'année en question.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne respectent pas les exigences pour cette année-là (tel que décrit ci-dessous) se verra imposer une amende de 250 \$ CAN, payable avant la participation au Championnat national de cette année-là.

	2022	2023
14U 15U 16U	<p align="center">ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT FORMÉ(E)</p> <p><i>Tous les entraîneurs-chefs figurant au sein d'une formation 14U, 15U ou 16U pour le Championnat national en 2022 doivent avoir le statut d'entraîneur(e) de développement formé(e) avant la participation à un championnat national.</i></p>	<p>Tous les entraîneurs participant comme entraîneurs-chefs à un championnat national 14U, 15U ou 16U pour la première fois depuis 2017 devra avoir le statut d'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT FORMÉ(E).</p> <p>Tous les entraîneurs participant comme entraîneurs-chefs à un championnat national 14U, 15U ou 16U pour la deuxième fois ou plus depuis 2017 (pas nécessairement des années consécutives) doivent avoir le statut d'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ(E).</p>
17U 18U	<p align="center">ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ FORMÉ(E)</p> <p><i>Tous les entraîneurs-chefs figurant au sein d'une formation 17U ou 18U pour le Championnat national en 2022 doivent avoir le statut d'entraîneur(e) de développement avancé formé(e) avant la participation à un championnat national.</i></p>	<p>Tous les entraîneurs participant comme entraîneurs-chefs à un championnat national 17U ou 18U pour la première fois depuis 2017 devront avoir le statut d'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ FORMÉ(E).</p> <p>Tous les entraîneurs participant comme entraîneurs-chefs à un championnat national 17U ou 18U pour la deuxième fois ou plus depuis 2017 (pas nécessairement des années consécutives) doivent avoir le statut d'ENTRAÎNEUR(E) DE DÉVELOPPEMENT AVANCÉ CERTIFIÉ(E).</p>

NOTE IMPORTANTE : Les entraîneurs-chefs qui ont atteint le statut **Certifié(e)** dans leur contexte pertinent doivent respecter les exigences obligatoires de la Section A (ci-dessus) et maintenir le statut **Actif** dans le Casier du PNCE. Veuillez vous référer au *Guide de maintien de la certification du PNCE de Volleyball Canada* pour connaître comment maintenir un statut **Actif**.

Mis à jour le 17 août 2021 (V1.2 FINAL)

Veillez prendre note que ce document peut être sujet à changement sans préavis.